

AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2021-2024

Nom de la compétition : **Toi et moi**

Dates complètes : **18 septembre 2022**

Lieu : **Baie d'Aigues-Mortes**

Autorité Organisatrice : **S.N.G.R.P.C**

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *R.I.R*
- 1.3. les règlements fédéraux,
- 1.4. la partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV.

2 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte **aux bateaux habitables** en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception **B ou C ou D** norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en **4^e ou 3^e** catégorie de navigation, **et aux dériveurs**.

Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de moins de 6 milles d'un abri.

Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.

- 2.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur le lien email de rappel de l'événement ainsi que sur le site internet dans la rubrique <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> au plus tard le **17 septembre 2022** à 16h.

L'équipage est constitué **d'un homme et d'une femme**.

La régate se déroule **sans spi**

Les concurrents résidants en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :
15€ par bateaux

4 PROGRAMME

Samedi 17 septembre 2022

Confirmation des inscriptions

Dimanche 18 septembre 2022

9h30

Briefing

10h30

Mise à disposition sur l'eau

17h30 ou avant

Proclamation des résultats et remise des prix

5. FICHE COURSE

La fiche course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **17 septembre 2022** ou seront affichées selon la prescription fédérale.

6. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours côtier décrit au briefing**

7. SYSTEME DE PENALITE

Si un concurrent commet une infraction aux règles de course, qu'il y ait ou non réclamation formulée il doit effectuer une réparation de 1 tour le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :

- **S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,**

- **Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.**

Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau pourra être disqualifié (DSQ).

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance avec application du CVL.

9. PLACE AU PORT

Les bateaux bénéficient d'un accueil gracieux à Port Camargue une semaine avant et une semaine après la régate

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Tirage au sort **pour 4 invitations au restaurant et une rose** pour chacune des dames

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

L'organisateur : Denis Reynaud

Tel : 06 22 44 03 86

Ou

S.N.G.R.P.C.

Yacht Club de Port-Camargue

30240 LE GRAU DU ROI

Tel : 04.66.53.29.47

contact@sngrpc.com